

TRAITÉ PRATIQUE

346
P51T

DE

R. 395

DROIT CIVIL FRANÇAIS

PAR

MARCEL PLANIOL

PROFESSEUR HONORAIRE
A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

GEORGES RIPERT

PROFESSEUR DE DROIT CIVIL
A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

TOME IV

SUCCESSIONS

AVEC LE CONCOURS DE

J. MAURY

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT
DE TOULOUSE

H. VIALLETON

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT
DE MONTPELLIER

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE

Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et C^{ie} et ancienne Librairie F. Pichon réunies

R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS

Librairie du Conseil d'État et de la Société de Législation comparée

20, RUE SOUFFLOT (5^e ARR^t)

1928

Tous droits réservés

TABLE ANALYTIQUE DU TOME IV

Pages

INTRODUCTION.

§ 1. — *Notions générales.* 4

1. La transmission héréditaire. — **2.** Les deux modes de succéder. — **3.** Le législateur de 1804 et l'expérience du passé. — **4.** L'œuvre du Code civil. — **5.** Base de la transmission *ab intestat*. — **6.** Législation postérieure au Code civil. — **7.** Législation fiscale. — **8.** Alsace et Lorraine. — **9.** L'héritier *ab intestat*. — **10.** Transmission de certains droits particuliers.

§ 2. — *Conflit de lois.* 45

11. Le Code civil et la jurisprudence. — **12.** Détermination de la loi compétente. — **13.** Le renvoi du droit étranger. — **14.** Ordre public : application de la loi successorale française. — **15.** Conventions internationales. — **16.** Champ d'application de la loi successorale : qualifications.

PREMIÈRE PARTIE

DÉVOLUTION SUCCESSORALE

CHAPITRE PREMIER

OUVERTURE DE LA SUCCESSION 27

17. A. *Epoque de l'ouverture de la succession.* — Principe. — **18.** Détermination du moment de l'ouverture. — **19.** Prohibition des pactes sur succession future. — **20.** Conventions faites en considération de la mort. — **21. B.** *Lieu de l'ouverture de la succession.* — Dernier domicile du défunt. — **22.** Conflits de lois et de compétence.

	Pages
CHAPITRE II	
CONDITIONS REQUISES POUR SUCCÉDER	37
23. Enumération de ces conditions.	
SECTION I. — Capacité du successible.	37
24. Incapacités disparues. — 25. Conflit de lois sur l'incapacité.	
§ 1. — <i>Personnes non encore nées.</i>	40
26. Enfants conçus. — 27. Preuve de la conception.	
§ 2. — <i>Personnes déjà mortes.</i>	43
28. Preuve de la date respective des décès. — 29. Théorie des comourants. — 30. Présomptions établies par la loi. — 31. Caractère subsidiaire des présomptions légales. — 32. Conditions d'application des présomptions.	
§ 3. — <i>Personnes en état d'absence.</i>	48
33. Impossibilité pour l'absent de succéder. — 34. Preuve de l'absence.	
§ 4. — <i>Aptitude des étrangers à succéder.</i>	50
35. L'ancien droit et le Code civil. — 36. Loi du 14 juillet 1819. — 37. Conditions du prélèvement. — 38. Suite. Motif de l'exclusion. — 39. Suite. Situation des biens. — 40. Suite. Droit au prélèvement. — 41. Exercice du prélèvement. — 42. Conventions internationales. — 43. Critique du droit de prélèvement.	
SECTION II. — Indignité.	73
44. Définition de l'indignité. — 45. A. <i>Causes d'indignité.</i> — Détermination des cas. — 46. Condamnation pour attentat à la vie. — 47. Accusation calomnieuse. — 48. Non dénonciation du meurtrier. — 49. B. <i>Comment se produit l'indignité.</i> — Effet légal. — 50. C. <i>Effets de l'indignité.</i> — Situation de l'indigne. — 51. Enfants de l'indigne. — 52. Relations de l'indigne avec ses cohéritiers et avec les tiers.	
SECTION III. — Représentation successorale.	79
53. A. <i>Notions générales.</i> — Définition. — 54. Utilité de la représentation. — 55. Règle d'interprétation restrictive. — 56. B. <i>Conditions de la représentation.</i> — Enumération. — 57. Prédéces du représenté. — 58. Capacité du représenté. — 59. Lien de parenté	

du représenté et du représentant. — **60.** Aptitude personnelle du représentant. — **61.** C. *Successions où la représentation est admise.* — Cas de représentation. — **62.** Effets du testament. — **63.** D. *Effets de la représentation.* — Partage par souches.

CHAPITRE III

I DÉVOLUTION SUCCESSORALE 92

SECTION I. — Parents légitimes. 92

64. Notions historiques.§ 1. — *Principes de la dévolution successorale.* 95

65. A. *Les ordres d'héritiers.* — Distinction des quatre ordres. — **66.** B. *Fente entre les deux lignes.* — Principe de la fente. — **67.** Champ d'application. — **68.** Effets et portée. — **69.** Abolition de la refente. — **70.** Appréciation de l'institution. — **71.** C. *Conflits de lois.* — Principe.

§ 2. — *Droits héréditaires des différents ordres.* 101

72. A. *Ordre des descendants.* — Composition. — **73.** Partage de la succession entre les descendants. — **74.** Représentation. — **75.** B. *Ordre des ascendants et collatéraux privilégiés.* — Composition. — **76.** Règles de dévolution. — **77.** C. *Ordre des ascendants.* — Composition de l'ordre et règles de dévolution. — **78.** D. *Ordre des collatéraux ordinaires.* — Règles de dévolution. — **79.** Composition de l'ordre ; limitation de la successibilité. — **80.** Cas où la limitation au sixième degré ne s'applique pas. — **81.** Suite. Sens du mot incapacité. Mineurs de plus de seize ans. — **82.** Suite. Aliénés. — **83.** Conséquences de la limitation du degré successible.

SECTION II. — Parents naturels. 114

84. Division.§ 1. — *Enfants naturels simples.* 115

85. A. *Notions historiques et générales.* — Ancien droit et droit intermédiaire. — **86.** Le Code civil. — **87.** Réforme de 1896. — **88.** B. *Cas où l'enfant naturel a un droit de succession.* — Successions dévolues à l'enfant naturel. — **89.** Etablissement de la filiation. — **90.** Nature du droit de l'enfant naturel. — **91.** C. *Quotité accordée à l'enfant naturel.* — Variabilité de ses droits. — **92.** 1^o Concours de l'enfant naturel avec des enfants légitimes. — **93.** Existence de plusieurs enfants naturels. — **94.** Suite. Jurisprudence. — **95.** Suite.

Système de la répartition. — **96.** 2^o Concours de l'enfant naturel avec des ascendants ou des collatéraux privilégiés. — **97.** 3^o Concours de l'enfant naturel avec des collatéraux ordinaires. — **98.** 4^o Concours de l'enfant naturel avec des ascendants et des collatéraux ordinaires. — **99.** Droits des enfants de l'enfant naturel. — **100.** Abrogation des anciens art. 760, 761 du Code civil ; dispositions transitoires. — **101.** Alsace et Lorraine. — **102.** Conflit de lois.

§ 2. — *Enfants adultérins ou incestueux.* 140

103. Privation de tout droit successoral. — **104.** Droit à des aliments : caractère et conditions. — **105.** Eléments de fixation de la pension. — **106.** Invariabilité de la pension. — **107.** Remplacement de la pension par un versement en capital. — **108.** Alsace et Lorraine. — **109.** Conflits de lois.

§ 3. — *Succession de l'enfant naturel.* 143

110. Tableau d'ensemble. — **111.** A. *Droits successifs des père et mère naturels.* — Leur rang héréditaire. — **112.** Parts des père et mère naturels. — **113.** Nature des droits héréditaires. — **114.** B. *Droits des frères et sœurs naturels.* — Leur rang héréditaire. — **115.** Division de la succession. — **116.** Nature du droit héréditaire.

SECTION III. — *Droits du conjoint survivant.* 151

117. Evolution de la législation. — **118.** Situation du conjoint. — **119.** Appréciation de la législation actuelle. — **120.** Conflit de lois.

§ 1. — *Droits du conjoint en l'absence de parents.* 157

121. Droit à la succession. — **122.** Nature et conditions de la vocation du conjoint. — **123.** Formalités à remplir.

§ 2. — *Droit d'usufruit du conjoint en concours avec les parents.* 159

124. Nature du droit du conjoint. — **125.** Caractère de l'usufruit. — **126.** Droit au partage. — **127.** A. *Quotité de l'usufruit.* — Variations de cette quotité. — **128.** Concours avec des descendants légitimes. — **129.** Concours avec des enfants naturels, des frères et sœurs ou des ascendants. — **130.** Concours avec les autres héritiers. — **131.** Concours avec des enfants naturels et des enfants légitimes. — **132.** Concours avec des ascendants et des collatéraux ordinaires. — **133.** B. *Calcul de l'usufruit.* — Opérations de calcul. — **134.** Formation de la masse de calcul. — **135.** Formation de la masse d'exercice. — **136.** C. *Imputation de l'usufruit.* — Cas d'imputation. — **137.** Libéralités en propriété. — **138.** Avantages cumulés avec l'usufruit.

§ 3. — *Conversion de l'usufruit en rente viagère.* 173

139. Utilité de la conversion. — **140.** Droit à la conversion. — **141.** Conditions de la conversion. — **142.** Effets de la conversion.

§ 4. — *Droit du conjoint à une pension alimentaire.* 180

143. Utilité et fondement de ce droit. — **144.** Charge de la pension. — **145.** Paiement de la pension. — **146.** Concours avec les légataires particuliers. — **147.** Divorce et séparation de corps. — **148.** Second mariage du conjoint. — **149.** Formes et délai de la demande de pension.

§ 5. — *Droits accordés au conjoint survivant par des lois spéciales.* 185

150. Propriété littéraire et artistique. — **151.** Concessions des déportés et transportés. — **152.** Pensions de retraite et d'accidents. — **153.** Habitations à bon marché et bien de famille.

SECTION IV. — *Droits de l'Etat.* 187

154. La conception législative de l'Etat héritier. — **155.** Nature juridique du droit de l'Etat dans le Code civil français. — **156.** Conséquences de l'idée d'universalité. — **157.** Droits de l'Etat en cas d'exhérédation. — **158.** Droits d'un Etat étranger. — **159.** Attributions spéciales de biens en déshérence. — **160.** Impôts sur les successions. — **161.** Suite. Situation des biens et droits des étrangers.

SECTION V. — *Successions anormales.* 200

162. Définition. — **163.** Cas de succession anormale.

§ 1. — *Nature du droit de succession anormale.* 202

164. Fondement et nature du droit de retour. — **165.** Caractère successoral du droit de retour. — **166.** Séparation de la succession anormale et de la succession ordinaire.

§ 2. — *Conditions d'ouverture de la succession anormale.* 208

167. A. *Personnes appelées à la succession.* — Ascendant donateur. — **168.** Adoptant donateur. — **169.** Frères et sœurs légitimes de l'enfant naturel. — **170.** Qualité des successeurs anormaux. — **171.** B. *Prédecès du de cuius sans postérité.* — Enfants légitimes. — **172.** Enfant adoptif. — **173.** Enfant naturel. — **174.** Nécessité d'une vocation successorale du descendant.

§ 3. — *Biens faisant l'objet des successions anormales.* 215

175. Origine de ces biens. — **176.** Donations conjointes. — **177.** Condition de l'existence en nature dans la succession. — **178.** Reprise
P. et R. *Traité.*

	Pages
de choses subrogées au bien donné. — 179. Extension de l'idée de subrogation.	
§ 4. — <i>Renonciation anticipée au retour légal.</i>	223
180. Nullité des renoncements anticipés. — 181. Emploi de clauses licites.	
§ 5. — <i>Droits spéciaux de retour légal.</i>	227
182. Droit des hospices. — 183. Droit de retour au cas de dissolution d'une congrégation ou d'une association.	

DEUXIÈME PARTIE

TRANSMISSION DE LA SUCCESSION

CHAPITRE PREMIER

PRINCIPES DE LA TRANSMISSION HÉRÉDITAIRE 230

SECTION I. — La continuation de la personne du défunt. 230

184-185. Le problème de la transmission héréditaire. — 186. La conception du Code civil. — 187. Vocation à l'universalité et continuation de la personne. — 188. Saisine et continuation de la personne. — 189. L'idée de la continuation morale. — 190. Conclusion.

SECTION II. — Le contenu de l'hérédité.

191. Principe. — 192. Éléments intransmissibles. — 193. Transmissions exceptionnelles.

CHAPITRE II

SAISINE ET ENVOI EN POSSESSION 238

SECTION I. — Saisine des héritiers. 238

194. Evolution de la législation.

§ 1. — *Notion et effets de la saisine.* 259

195. Effets de la saisine. — 196. Règles ne se rattachant pas à la saisine. — 197. Notion juridique de la saisine.

§ 2. — *Dévolution de la saisine.*

198. Caractère d'ordre public de l'attribution. — **199.** Théorie de la saisine collective. — **200.** Indivisibilité de la saisine. — **201.** Caractère successif de la saisine. — **202.** La saisine virtuelle. — **203.** Justification des solutions de la jurisprudence.

SECTION II. — *Envoi en possession des successeurs irréguliers.* 272

204. Situation des successeurs irréguliers. — **205.** Détermination des successeurs irréguliers.

§ 1. — *Conditions et formes de l'envoi en possession.* 273

206. Définition et utilité. — **207.** Scellés et inventaire. — **208.** Demande et jugement d'envoi en possession. — **209.** Preuve à faire. — **210.** Garantie spéciale à fournir par le conjoint.

§ 2. — *Effets de l'envoi en possession.* 279

211. A. *Situation du successeur irrégulier avant et pendant l'accomplissement des formalités.* — Propriété et possession. — **212.** Exercice des actions. — **213.** Actes conservatoires. — **214.** Administration de l'hérédité. — **215.** B. *Situation du successeur irrégulier après l'envoi en possession.* — Exercice du droit héréditaire. — **216.** Actes d'aliénation. — **217.** Droit aux fruits. — **218.** Obligation aux dettes et option successorale. — **219.** C. *Restitution de l'hérédité par le successeur irrégulier.* — Questions à résoudre et principe de solution. — **220.** Rapports des tiers et du successeur préférable. — **221.** Rapports du successeur évincé et du successeur préférable.

SECTION III. — *Conflits de lois et de compétence.* 290

222. Application de la loi de dévolution successorale. — **223.** Tribunal compétent.

SECTION IV. — *La possession de l'hérédité et les lois fiscales.* 293

224. Les fraudes fiscales et l'intérêt de l'État.

§ 1. — *Mesures de contrôle fiscal.* 293

225. Restrictions à la saisine par rapport à certains biens. — **226.** Titres nominatifs et créances d'assurances. — **227.** Titres, sommes et valeurs héréditaires détenus par les sociétés, agents de change, etc. — **228.** Ouverture des coffres-forts en location après décès.

§ 2. — *Envoi en possession spécial.*

298

229. Modification des règles civiles de la loi fiscale. — **230. A.** *Envoi en possession de la loi de 1925.* — Conditions. — **231.** Personnes devant demander l'envoi. — **232.** Formes de la demande et de l'envoi. — **233. B.** *Sanctions civiles.* — Conséquences civiles du défaut d'envoi en possession. — **234.** Difficultés résultant des conflits de lois et de compétence. — **235. C.** *Sanctions fiscales et pénales.* — Sanctions de droit commun. — **236.** Sanction pénale spéciale. — **237.** Sanctions à l'égard des tiers. — **237 bis.** Alsace et Lorraine. — **238.** Appréciation critique.

CHAPITRE III

FACULTÉ D'OPTER ET VACANCE DE LA SUCCESSION 315

239. Partis à prendre par le successible.

SECTION I. — Caractères et conditions du droit d'option. 315

240. Droit des héritiers éventuels.

§ 1. — *Caractères de l'option.* 318

241. Liberté de l'option. — **242.** Suite. Exceptions. — **243.** L'option est pure et simple. — **244.** Indivisibilité de l'option. — **245.** Exception au cas de conflit de lois. — **246.** Irrévocabilité de l'option.

§ 2. — *Conditions de validité de l'option.* 322

247. Époque de l'option. — **248.** Capacité et consentement. — **249.** Conflit de lois.

§ 3. — *Annulation de l'option.* 325

250. Causes d'annulation. — **251. A.** *Vices du consentement.* — Dol. — **252.** Violence. — **253.** Erreur. — **254. B.** *Lésion.* — Règle générale. — **255.** Cas exceptionnel de l'art. 783. — **256.** Conditions de la rescision. — **257.** Appréciation de la lésion. — **258.** Cas de legs fait à l'héritier acceptant. — **259. C.** *Exercice de l'action en annulation ou en rescision.* — Durée de l'action. — **260.** Effets de l'annulation et de la rescision. — **261. D.** *Action paulienne.* — Droits des créanciers. — **262.** Notion de la fraude. — **263.** Exercice et effets de l'action Paulienne.

SECTION II. — *Durée et prescription du droit d'option.* 336

264. Importance de la date de l'option.

	Pages
§ 1. — <i>Délais de délibération.</i>	336
265. Durée des délais. — 266. Situation de l'héritier. — 267. Effets de l'expiration du délai. — 268. Conflit de lois.	
§ 2. — <i>Prescription du droit d'option.</i>	339
269. Règle légale. — 270. Systèmes doctrinaux. — 271. Jurisprudence. — 272. Nature de la prescription. — 273. Effets de la prescription. — 274. Point de départ de la prescription.	
SECTION III. — <i>Vacance de la succession.</i>	346
275. Définition. — 276. Conditions de la vacance. — 277. Régime des successions vacantes. — 278. Cessation des fonctions de curateur. — 279. Conflit de lois.	
CHAPITRE IV	
EXERCICE DE L'OPTION	355
SECTION I. — <i>Acceptation pure et simple.</i>	355
280. Nature juridique de l'acceptation.	
§ 1. — <i>Acceptation expresse.</i>	356
281. Formes de l'acceptation.	
§ 2. — <i>Acceptation tacite.</i>	357
282. Définition. — 283. Actes de mainmise et de jouissance. — 284. Actes d'aliénation. Cession de droits successifs. — 285. Suite. Renonciation gratuite au profit de cohéritiers déterminés. — 286. Suite. Renonciation payée au profit de tous. — 287. Suite. Actes de disposition portant sur des biens particuliers. — 288. Actes d'administration. — 289. Autorisation de justice. — 290. Nature des actes d'acceptation tacite.	
§ 3. — <i>Acceptation forcée résultant du recel.</i>	366
291. Définition et nature du recel. — 292. A. <i>Conditions du recel.</i> — Personnes pouvant le commettre. — 293. Eléments constitutifs du recel. — 294. Cas de recel. — 295. Preuve du recel. — 296. B. <i>Effets du recel.</i> — Double effet du recel. — 297. Attribution de la qualité d'héritier pur et simple. — 298. Privation des objets recelés. — 299. Personnes intéressées à invoquer les effets du recel. — 300. Suite. Créanciers de la succession. — 301. Exceptions aux effets du recel.	

	Pages
§ 4. — <i>Effets de l'acceptation.</i>	377
302. Nature des effets de l'acceptation. — 303. Rétroactivité de l'acceptation.	
SECTION II. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire.	378
304. Avantages de l'acceptation bénéficiaire.	
§ 1. — <i>Formes et conditions de l'acceptation.</i>	379
305. Déclaration au greffe. — 306. Inventaire. — 307. Apposition des scellés.	
§ 2. — <i>Effets généraux de l'acceptation bénéficiaire.</i>	381
308. Nature de l'acceptation. — 309. Obligation aux dettes. Renvoi.	
§ 3. — <i>Déchéance de la faculté d'accepter bénéficiairement.</i>	382
310. Causes de déchéance. — 311. Acceptation pure et simple. — 312. Jugement condamnant l'héritier.	
SECTION III. — Renonciation.	385
313. A. <i>Formes de la renonciation.</i> — Déclaration au greffe. — 314. Exclusion des renonciations tacites. — 315. B. <i>Effets de la renonciation.</i> — Nature de ces effets. — 316. Effets à l'égard du renonçant. — 317. Effets à l'égard des autres héritiers. — 318. Attribution des parts. — 319. C. <i>Rétractation de la renonciation.</i> — Motifs de la règle. — 320. Conditions de la rétractation. — 321. Effets de la rétractation.	
SECTION IV. — Conflit des lois.	393
322. Formes de l'option. — 323. Suite. Acceptation pure et simple. — 324. Suite. Renonciation. — 325. Suite. Acceptation bénéficiaire. — 325 bis. Effets de l'option (1).	
CHAPITRE V	
PÉTITION D'HÉRÉDITÉ	397
326. Généralités.	
§ 1. — <i>Caractères et exercice de la pétition d'hérédité.</i>	398
327. Objet de la pétition d'hérédité. — 328. Nature de l'action. —	
(1) Ce paragraphe figure dans le volume par erreur sous le n ^o 326.	

	Pages
329. Comparaison avec la revendication. — 330. Comparaison avec l'action en partage. — 331. Caractères de la pétition d'hérédité. Prescriptibilité. — 332. Suite. Indivisibilité. — 333. Exercice de l'action.	
§ 2. — <i>Preuve de la qualité d'héritier.</i>	404
334. Preuve en cas d'instance. — 335. Preuve en dehors de tout litige. — 336. Suite. Titres nominatifs.	
§ 3. — <i>Effets de la pétition d'hérédité.</i>	408
337. Restitution des biens. — 338. Restitution des fruits. — 339. Remboursement des impenses.	
§ 4. — <i>Validité des actes de l'héritier apparent.</i>	411
340. Position de la question. — 341. Acquéreurs non protégés. — 342. Héritier absent. — 343. Héritier renonçant. — 344. Cas spéciaux. — 345. Jurisprudence sur la validité des actes de l'héritier apparent. — 346. Portée d'application.	
§ 5. — <i>Le certificat d'héritier en Alsace et en Lorraine.</i>	416
347. Utilité du certificat. — 348. Etablissement du certificat d'héritier. — 349. Force probante du certificat d'héritier. — 350. Effets du certificat d'héritier à l'égard des tiers.	
§ 6. — <i>Conflits de lois.</i>	423
351. Loi compétente. — 352. Détermination des lois reconnues compétentes.	

TROISIÈME PARTIE

LIQUIDATION DE LA SUCCESSION

TITRE PREMIER

LIQUIDATION DU PASSIF HÉRÉDITAIRE

CHAPITRE PREMIER

OBLIGATION DES SUCCESEURS AUX DETTES ET CHARGES 429

353. La question du passif héréditaire.

SECTION I. — **Le passif héréditaire et sa transmission.** 431

354. A. *Le passif héréditaire.* — Dettes. — **355.** Charges. — **356.**

Frais funéraires. — **357**. Frais de partage. — **358**. Impôts des successions. — **359**. B. *Obligation du successeur*. — Le principe. — **360**. Contrainte par corps. — **361**. Hypothèque générale. — **362**. Titre exécutoire.

SECTION II. — Division des dettes.

442

363. Poursuite et contribution.

§ 1. — *Principe de la division des dettes.*

442

364. Contribution. — **365**. Droit de poursuite des créanciers. — **366**. Division de la poursuite. — **367**. Inconvénients et critique de cette division.

§ 2. — *Personnes entre lesquelles s'opère la division des dettes.*

448

368. Successeurs à titre particulier. — **369**. A. *Successeurs ab intestat*. — Héritier. — **370**. Conjoint. — **371**. Successeur anomal. — **372**. B. *Concours d'héritiers ab intestat et de successeurs testamentaires*. — Droit de poursuite des créanciers. — **373**. Jurisprudence. — **374**. Successeurs irréguliers.

§ 3. — *Règlement définitif du passif.*

457

375. Position de la question. — **376**. A. *Inégalité de la contribution et de l'obligation*. — Clauses de partage. — **377**. Dispositions testamentaires du *de cuius*. — **378**. Clauses du titre constitutif. — **379**. Dette indivisible. — **380**. Dette hypothécaire. — **381**. B. *Recours du successeur qui a payé au-delà de sa part*. — Actions ouvertes au successeur. — **382**. Légataire particulier tenu hypothécairement. — **383**. Successeur à titre universel contraint de payer au delà de sa part. — **384**. Paiement volontaire supérieur à l'obligation. — **385**. Héritier bénéficiaire. — **386**. C. *Règles spéciales au service des rentes*. — Inconvénients de la situation. — **387**. Procédés admis par la loi. — **388**. Créancier cohéritier.

SECTION III. — Liquidation de l'hérédité.

470

389. Généralités et division. — **390**. A. *Mesures ou solutions constituant les éléments d'une procédure de liquidation*. — Mesures légales ou volontaires de liquidation collective. — **391**. Droits des créanciers successoraux sur les biens héréditaires. — **392**. Cohéritier débiteur ou créancier. — **393**. B. *Cas de liquidation*. — Caractère exceptionnel. — **394**. Faillite ou liquidation judiciaire après décès. — **395**. Succession vacante. — **396**. Administration provisoire. — **397**. Succession en déshérence.

SECTION IV. — Conflit de lois.

398. Loi compétente. — **399.** Solution proposée. — **400.** Domaine d'application de la loi compétente.

CHAPITRE II

EFFETS DE L'ACCEPTATION BÉNÉFICIAIRE

401. Notions générales. — **402.** Appréciation critique.

SECTION I. — Protection de l'héritier contre les créanciers et légataires du défunt.

§ 1. — *Principe de la séparation des patrimoines dans le bénéfice d'inventaire.*

403. Portée du principe de la séparation des patrimoines. — **404.** Situation de l'héritier. — **405.** Pluralité d'héritiers.

§ 2. — *Conséquence de la non-confusion des patrimoines.*

406. Arrêt des inscriptions hypothécaires. — **407.** A. *Obstacle à l'extinction des droits par confusion.* — Etendue et motif de la règle. — **408.** Règlement des droits de l'héritier. — **409.** Date des actes sous seing privé. — **410.** Prescriptions. — **411.** B. *Acquisition de nouveaux droits.* — Droits de créance. — **412.** Droits réels. — **413.** Droits fiscaux afférents à ces acquisitions. — **414.** C. *Inopposabilité des exceptions.* — Garantie. — **415.** Compensation. — **416.** D. *Possibilité d'abandon.* — Principe. — **417.** Formes. — **418.** Effets au regard de l'héritier. — **419.** Effets quant aux créanciers et légataires.

§ 3. — *Exceptions : cas d'obligation personnelle de l'héritier.* 511

420. Reliquat de compte. — **421.** Refus de rendre compte et fautes d'administration. — **422.** Droits de mutation.

SECTION II. — Rôle de l'héritier bénéficiaire.

423. Nature de ses pouvoirs.

§ 1. — *Formes et règles imposées aux actes de l'héritier.* 516

424. Vente d'immeubles. — **425.** Vente de meubles corporels. — **426.** Vente de meubles incorporels. — **427.** Maniement des fonds. Caution. — **428.** Actes non prévus par la loi.

	Pages
§ 2. — <i>Responsabilité de l'héritier.</i>	521
429. Principe. — 430. Obligation de rendre compte. — 431. Contenu du compte. — 432. Délais. Sanctions. — 433. Responsabilité personnelle de l'héritier.	
§ 3. — <i>Nomination d'un administrateur judiciaire.</i>	525
434. Remise de l'administration à des tiers. — 435. Nomination de l'administrateur. — 436. Pouvoirs de l'administrateur.	
SECTION III. — <i>Règlement des dettes et des legs.</i>	530
437. Lacunes de l'organisation légale.	
§ 1. — <i>Existence de créanciers hypothécaires.</i>	531
438. Obligation de déléguer le prix.	
§ 2. — <i>Existence d'oppositions.</i>	532
439. But de l'opposition. — 440. Formes. — 441. Effets de l'opposition. Paiement par contribution. — 442. Recours contre les créanciers qui ont été payés. — 443. Effets relatifs de l'opposition.	
§ 3. — <i>Absence d'oppositions.</i>	538
444. Liberté des paiements. — 445. Créances personnelles de l'héritier. — 446. Recours des créanciers. — 447. Situation des légataires.	
SECTION IV. — <i>Cessation du bénéfice d'inventaire.</i>	541
448. Renonciation. — 449. Déchéances. — 450. Suite. Conditions de la déchéance. — 451. Effets des renonciations et déchéances.	
SECTION V. — <i>Conflits de lois.</i>	546
452. Loi applicable aux effets des bénéfices d'inventaire.	
CHAPITRE III	
DE LA SÉPARATION DES PATRIMOINES	550
SECTION I. — <i>Nature juridique de l'institution.</i>	550
453. Son objet. — 454. Sa nature. — 455. Conflit de lois.	

	Pages
SECTION II. — Conditions d'obtention du bénéfice.	334
456. Qui peut invoquer la séparation. — 457. Nécessité d'une inscription. — 458. Comment est invoquée la séparation des patrimoines.	
SECTION III. — Effets de la séparation des patrimoines.	358
459. Assiette de la séparation. — 460. Rapports des séparatistes et de l'héritier. — 461. Rapports des séparatistes et des créanciers de l'héritier. — 462. Relations réciproques des créanciers héréditaires et des légataires. — 463. La séparation des patrimoines et la division des dettes.	
SECTION IV. — Fins de non-recevoir opposables à la séparation des patrimoines.	367
464. Acceptation de l'héritier pour débiteur. — 465. Prescriptions. — 466. Aliénations. — 467. Confusion.	

TITRE II

RÉPARTITION DE L'ACTIF HÉRÉDITAIRE

CHAPITRE PREMIER

L'INDIVISION HÉRÉDITAIRE ET L'ACTION EN PARTAGE 371

SECTION I. — Spécialités sur l'indivision héréditaire. 371

468. Détermination du contenu de l'indivision. — 469. Règles légales sur l'indivision. — 470. Jurisprudence. — 471. Variation du contenu de l'indivision. — 472. Administration des biens indivis. — 473. Règles de liquidation.

SECTION II. — Ouverture de l'action en partage. 377

474. Droit au partage de chaque cohéritier. — 475. Créanciers personnels des héritiers. — 476. Successeur anormal. — 477. Nue-propiété et usufruit.

SECTION III. — Capacité nécessaire pour procéder au partage. 380

478. Règles spéciales. — 479. Mineurs et interdits. — 480. Personnes pourvues d'un conseil judiciaire. — 481. Aliénés internés. — 482. Femmes mariées. — 483. Suite. Femmes communes en biens.

	Pages
— 484. Suite. Femmes dotales. 485. Suite. Femmes séparées de biens. — 486. Absents et non présents.	
SECTION IV. — Suspension temporaire de l'action en partage.	585
§ 1. — <i>Conventions d'indivision.</i>	585
487. Prolongation conventionnelle de l'indivision. — 488. Durée. — 489. Renouvellement. — 490. Effets à l'égard des créanciers. — 491. Transformation de l'indivision en société civile. — 492. Clause testamentaire imposant l'indivision.	
§ 2. — <i>Lois spéciales sur le maintien de l'indivision.</i>	590
493. Lois de guerre. — 494. Lois sociales.	
SECTION V. — Extinction de l'action en partage.	592
495. Caractère d'imprescriptibilité de l'action. — 496. Cessation de la pluralité d'ayants droit. — 497. Prescription au profit d'un cohéritier. — 498. Suite. Conditions de la prescription. — 499. Suite. Effets de la prescription.	
SECTION VI. — Conflit de lois.	597
500. Lois applicables. — 501. Régime et durée de l'indivision. — 502. Action en partage. — 503. Administration de la masse indivise.	
CHAPITRE II	
FORMES DU PARTAGE	601
SECTION I. — Partage amiable et partage judiciaire.	601
§ 1. — <i>Des diverses espèces de partage.</i>	601
504. Partage définitif et partage provisionnel. — 505. Hypothèses de partage provisionnel. — 506. Caractères et effets du partage provisionnel. — 507. Partage amiable et partage judiciaire. — 508. Cas où le partage judiciaire est obligatoire. — 509. Suite. Sanctions de cette obligation. — 510. Moyens d'éviter l'obligation du partage judiciaire. — 511. Appréciation critique de l'organisation du partage.	
§ 2. — <i>Formes du partage amiable.</i>	611
512. Liberté des parties. — 513. Partage fait sans écrit. — 514. Partage notarié ou sous seings privés.	

§ 3. — *Formes du partage judiciaire.* 613

515. Complexité des formes. — **516.** A. *Formalités préalables et introduction de la demande.* — Scellés et inventaire. — **517.** Demande. — **518.** B. *Compétence.* — Juridiction compétente. — **519.** Etendue de la compétence. — **520.** C. *Procédure.* — *Indications générales.* — **521.** Estimation des biens. — **522.** Vente des biens. — **523.** Formation de la masse partageable. — **524.** Lotissement. — **525.** Composition des lots. — **526.** Nombre des lots. — **527.** Homologation. — **528.** Suite. Tirage au sort des lots. — **529.** Réforme du partage judiciaire.

SECTION II. — *Règles et opérations communes aux deux formes de partage.* 627

§ 1. — *Opérations intéressant la liquidation.* 627

530. A. *Licitations et cessions de droits successifs.* — Licitations. — **531.** Clause d'attribution. — **532.** Cession de droits successifs. — **533.** B. *Estimations afférentes au partage.* — Epoque de l'estimation.

§ 2. — *Attributions.* 632

534. Choses soustraites au partage. — **535.** Biens dont l'attribution est réglée par des lois spéciales. — **536.** Délivrance et mise en possession des parts. — **537.** Frais du partage.

§ 3. — *Droit d'intervention des créanciers.* 637

538. Opposition et intervention. — **539.** Formes de l'opposition. — **540.** Effets de l'opposition. — **541.** Suite. Indisponibilité des parts héréditaires.

SECTION III. — *Conflits de lois et règles spéciales à l'Alsace et à la Lorraine.* 641

§ 1. — *Conflit de lois.* 641

542. Tribunal compétent et loi de liquidation. — **543.** Caractère du partage. — **544.** Partage amiable. — **545.** Partage judiciaire. — **546.** Règles et opérations communes aux deux formes de partage. — **547.** Attributions des consuls.

§ 2. — *Règles spéciales à l'Alsace et Lorraine.* 651

548. Les textes et leur champ d'application. — **549.** Formes du partage judiciaire en Alsace et Lorraine. — **550.** Suite. Mode de partage.

	Pages
CHAPITRE III	
INCIDENTS DU PARTAGE	657
SECTION I. — Retrait successoral.	657
551. Notions générales.	
§ 1. — <i>Conditions du retrait.</i>	658
552. Énumération. — 553. Cession de droits successifs. — 554. Caractère onéreux de la cession. — 555. Qualité du cessionnaire.	
§ 2. — <i>Exercice du retrait.</i>	663
556. Qui peut exercer le retrait. — 557. Bénéfice du retrait. — 558. Délais d'exercice. — 559. Obligations du retrayant. — 560. Cas particuliers.	
§ 3. — <i>Effets du retrait.</i>	667
561. Nature du retrait. — 562. Conséquences. — 563. Conflits de lois.	
SECTION II. — Rapport des libéralités.	672
564. Définition et généralités. — 565. Historique. — 566. Esprit de la législation actuelle. — 567. Modification législative relative aux legs.	
§ 1. — <i>Personnes soumises au rapport.</i>	673
568. Principe. — 569. A. <i>Qualité de successible ab intestat acceptant.</i> — Portée du texte. — 570. Exonération des renonçants. — 571. Conséquences. — 572. Héritiers acceptant bénéficiairement. — 573. B. <i>Qualité de donataire ou de légataire.</i> — Sa nécessité. — 574. Question du rapport pour autrui. — 575. Hypothèses de représentation. — 576. C. <i>Dispense du rapport.</i> — Portée pratique. — 577. Moment de la dispense. — 578. Forme de la dispense. — 579. Donations déguisées.	
§ 2. — <i>A qui le rapport est dû.</i>	687
580. Succession créancière du rapport. — 581. A. <i>Cohéritiers.</i> — Principe. — 582. B. <i>Légataires.</i> — Biens donnés entre vifs. — 583. Biens légués. — 584. Réunion fictive des biens donnés à la masse. — 585. C. <i>Créanciers.</i> — Rapport des dons. — 586. Rapport des legs. — 587. Effet de l'acceptation pure et simple. — 588. Difficulté de preuve. — 589. Opposabilité de la compensation.	
§ 3. — <i>Libéralités soumises au rapport.</i>	692
590. Principes. — 591. A. <i>Donations rapportables.</i> — Donations proprement dites. — 592. Avantages indirects. — 593. Avantages	

contenus dans une convention onéreuse. — 594. Règles spéciales au contrat de société. — 595. Autres libéralités indirectes. — 596. Paiement des dettes de l'héritier. — 597. Assurances sur la vie. — 598. Règle applicable aux fruits. — 599. B. *Donations exemptes du rapport*. — Principe et discussion. — 600. Énumération. — 601. Interprétation de ces dispenses.

§ 4. — *Modes et effets du rapport*.

706

602. Les deux formes du rapport. — 603. Application. — 604. 1^o RAPPORT DES MEUBLES. — Mobilier corporel. — 605. Suite. Conséquences. — 606. Numéraire. — 607. Meubles incorporels. — 608. 2^o RAPPORT DES IMMEUBLES. — Principe. — 609. A. *Règle de principe du rapport en nature*. — 610. Défense des droits des tiers. — 611. Question des risques. — 612. Détériorations. — 613. Impenses d'amélioration. — 614. B. *Cas particuliers de rapport en moins prenant*. — Champ de l'exception. — 615. Volonté du *de cuius*. — 616. Existence d'autres immeubles. — 617. Perte totale de l'immeuble. — 618. Aliénation antérieure de l'immeuble. — 619. Règles spéciales à l'Alsace et à la Lorraine. — 620. C. *Estimations afférentes au rapport des immeubles*. — Difficulté. — 621. Améliorations et dépréciations. — 622. Estimation des immeubles.

§ 5. — *Conflits de lois*.

721

623. Loi compétente. — 624. Champ d'application de la loi compétente.

SECTION III. — *Rapport des dettes*.

725

625. Théorie générale. — 626. Conflits de lois. — 627. A. *Dettes soumises au rapport*. — Généralité du principe. — 628. Dettes non exigibles. — 629. Remises concordataires. — 630. Cas de représentation successorale. — 631. Preuve. — 632. Question relative à la prescription. — 633. B. *Mode du rapport*. — Règle. — 634. Forme. — 635. C. *Effets du rapport*. — Situation de l'héritier rapportant. — 636. Droit de préférence.

CHAPITRE IV

EFFETS DU PARTAGE

736

SECTION I. — *Effet déclaratif*.

736

637. Partage translatif et partage déclaratif. — 638. Solution du Code civil. — 639. Interprétations de l'effet déclaratif. — 640. Conflits de lois.

- § 1. — *Actes régis par le principe de l'effet déclaratif.* 743
641. Caractère général de la règle. — 642. Partages en nature. — 643. Licitations. — 644. Ventés amiables. — 645. Cessions de droits successifs. — 646. Caractère de l'effet déclaratif.
- § 2. — *Conditions d'application de l'effet déclaratif.* 748
647. Position du problème. — 648. A. *Cessation totale de l'indivision.* — Exigence de principe. — 649. Tempéraments nécessaires. — 650. Suite. Cas d'allotissement. — 651. Suite. Inclusion de la licitation dans les opérations du partage. — 652. Examen théorique de la question. — 653. B. *Concours de tous les intéressés à l'acte.* — Principe.
- § 3. — *Biens auxquels l'effet déclaratif est applicable.* 753
654. A. *Biens corporels.* — Domaine naturel de l'article 883. — 655. B. *Biens incorporels.* — La question des créances. — 656. Application respective de l'article 883 et de l'article 1220. — 657. Suite. Jurisprudence nouvelle. — 658. C. *Prix d'adjudication d'un immeuble indivis.* — Position de la question. — 659. Examen théorique de la difficulté. — 660. Variations de la jurisprudence.
- § 4. — *Entre quelles personnes s'applique l'effet déclaratif.* 760
661. Extension de l'effet déclaratif. — 662. Jurisprudence.
- § 5. — *Conséquences pratiques de l'effet déclaratif.* 763
663. A. *Effets civils.* — Influence sur les pouvoirs des indivisaires. — 664. Sort des hypothèques. — 665. Hypothèques consenties par tous les indivisaires. — 666. Régime spécial à l'hypothèque maritime. — 667. Aliénation et constitution de droits réels. — 668. Dispense de transcription. — 669. Absence d'action en résolution. — 670. B. *Conséquences fiscales.* — Règles générales. — 671. Partages. — 672. Licitations isolées. — 673. Licitations incluses dans le partage. — 674. Partages avec soultes. — 675. Cessions de droits successifs. — 676. Situation de la Régie.

SECTION II. — La garantie en matière de partage.

773

677. Le principe et ses raisons d'être. — 678. Causes de la garantie. — 679. Conditions du recours. — 680. Étendue de l'obligation des garants. — 681. Prescription du recours. — 682. Conflit de lois.

CHAPITRE V

NULLITÉ ET RESCISION DU PARTAGE

779

683. Division des actions.

SECTION I. — Actions en nullité.

779

684. A. *Actions spéciales aux partages.* — Omission d'un ayant droit. — **685.** Irrégularité de formes. — **686.** B. *Droit commun des contrats.* — Incapacités et vices du consentement. — **687.** Effets de l'annulation. — **688.** Fins de non-recevoir. — **689.** Conflits de lois.

SECTION II. — Rescision pour lésion.

785

690. Généralités. — **691.** Taux de la lésion. — **692.** A. *Conditions de la rescision.* — Actes tombant sous le coup de l'action. — **693.** Actes soustraits à la rescision. — **694.** B. *Mécanisme et effets de la rescision.* — Détermination de la lésion. — **695.** Conséquences de la rescision. — **696.** C. *Fins de non-recevoir et moyens opposables à l'action en rescision.* — Confirmation. — **697.** Offre d'un supplément.

SECTION III. — Action révocatoire.

794

698. Principe. — **699.** Champ d'application de l'article 882. — **700.** Exceptions. — **701.** Conflit de lois.

APPENDICE

DÉVOLUTION DES BIENS DES ABSENTS

702. Principes. 798

§ 1. — *Envoi en possession provisoire.* 799

703. Demande. — **704.** Formalités. — **705.** Effets. — **706.** Conséquences de l'envoi empruntées au droit des successions. — **707.** Caractère provisoire de l'envoi. Administration du patrimoine. — **708.** Exercice des actions. — **709.** Actes d'aliénation et de disposition. — **710.** Répartition forfaitaire des fruits. — **711.** Situation des envoyés provisoires au regard des tiers.

§ 2. — *De l'envoi en possession définitif.* 806

712. Conditions et formes. — **713.** Effets.

§ 3. — *Des actions qui peuvent être dirigées contre les envoyés en possession.* 808

714. Pétitions d'hérédité. — **715.** Revendication de l'absent.